

MONTGAILLARD INFOS

Vœux de la Municipalité

Le samedi 21 janvier 2023 à 11 h, le Conseil Municipal vous invite à partager un moment de convivialité autour du verre de l'amitié à l'occasion de la présentation des vœux pour la nouvelle année.



Cimetière

Par délibération du 23 Décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon; une réunion d'information sera organisée fin janvier. Sera ensuite établi un procès-verbal répertoriant les concessions susceptibles d'être reprises.

Le site de Montgaillard est opérationnel

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la vie de notre commune à l'adresse https://www.montgaillard.fr/

Catastrophes Naturelles

La commune a demandé à être reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'année 2022

La décision sera prise par la commission interministérielle début 2023



L'année 2023 est une année de recensement pour MONTGAILLARD

Il se déroulera le 19 janvier au 18 février

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur, **Mélina MORAIS**, qui viendra à votre rencontre pour vous remettre une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site **le-recensement-et-moi.fr**.

Cette formalité pourra aussi se faire sur questionnaire papier ou à la Mairie.

Les modalités d'accès aux déchèteries gérées par le SMEEOM ont changé. Dorénavant, un QR code remplace la carte d'accès verte ou jaune pour <u>tous les usagers</u>: particuliers, professionnels, associations, services publics communaux et intercommunaux. Ce QR code pourra être imprimé ou présenté sur smartphone.

Comment obtenir ce QR code

Directement sur le site du SMEEOM www.smeeom-moyennegaronne.fr

Via un formulaire papier disponible dans les déchèteries pour les usagers n'étant pas à l'aise avec la solution informatique. Dans ce cas, le formulaire est à compléter dans son intégralité et à ramener à la déchèterie avec la copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Le QR code sera envoyé par voie postale.

Ce QR code sera le seul moyen d'accéder aux déchèteries à compter du 02/05/2023.

Nous restons à votre disposition en Mairie pour vous guider

